



TREMBLAY les Villages

5, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY le Vicomte.

☎ 02.37.65.28.18.
☎ 02.37.65.30.66.

contact.mairie@tremblaylesvillages.com

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES du 25 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 2015 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (arrivé à 20H30), Yves LAOUENNAN, Catherine BAZIN, Jean-Claude MORIN, Françoise LEREAU, Marc RAVANEL, Karine LECLUYSE, Agnès SESCHEBOEUF, Virginie BOUCHARD, Gregory MAIN, Mylène MILON, Jean-Luc SORAND, Ariel ALLARD, Thibault PELLETIER

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Nathalie DAVIAU, a donné pouvoir à Annabel DOS REIS
Marie-France CABARET, a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND

Étaient absents : -

Nombre de personnes présentes : 17
Excusés avec pouvoir : 2
Nombre de votants : 19
Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Agnès SESCHEBOEUF

Délibération DCM 2015.03.25.09. RÉVISION DES TARIFS DU 14 JUILLET

Suite aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), une augmentation des tarifs de la manifestation du 14 juillet est proposée au Conseil municipal.

En 2014, le coût du repas tout compris par OG Traiteur (qui a fait l'effort de baisser son prix) est de 8€50 HT pour un adulte et 5€ HT pour un enfant. Ces prix s'entendent sans les boissons, soit un total approximatif, boissons comprises, de 10€ HT pour un adulte et 6€ HT pour un enfant.

Madame le Maire propose donc les tarifs suivants :

- Gratuité pour les enfants de la commune de moins de 10 ans (repas enfant)
- 5 € pour les adultes et les enfants de plus de 10 ans de la commune
- 5 € pour les enfants hors commune de moins de 10 ans (repas enfant)
- 10 € pour les adultes et les enfants de plus de 10 ans hors commune

A la vue de ces propositions, le Conseil municipal vote :

Pour : 17

Contre : 1

Abstention : 1

Chêne-Chenu Ecublé Gironville-Neuville
St Chéron des Champs Theuvy-Achères Tremblay-les-Villages



TREMBLAY les Villages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés par Madame le Maire.

Délibération rendue exécutoire selon le CGCT L2131-1 dès transmission au représentant de l'État et affichage.

**Le Maire,
Christelle MINARD**